



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE MONTS ET BARRAGES



Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le territoire de projet Monts et Barrages, représenté par Monsieur Sébastien MOREAU, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages, ci-après dénommé le PETR,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Monts et Barrages :

- **la communauté de communes Briance Combade**, représentée par M. Yves LEGOUFFE, son Président,
 - **la communauté de communes de Noblat**, représentée par M. Alain DARBON, son Président,
 - **la communauté de communes des Portes de Vassivière**, représentée par M. Jean-Pierre FAYE, son Président,
- ci-après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du PETR du Pays Monts et Barrages en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Monts et Barrages autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes Briance Combade en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Monts et Barrages et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de Noblat en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Monts et Barrages et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Portes de Vassivière en date du xx/xx/2018 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Monts et Barrages et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : le territoire Monts et Barrages

Le territoire Monts et Barrages est un territoire de 23 243 habitants composé de trois communautés de communes : **la CC Briance Combade** (10 communes), **la CC de Noblat** (12 communes) et **la CC des Portes de Vassivière** (12 communes) et structuré en PETR depuis le 15 décembre 2014.

Une économie vulnérable qui subit mutations structurelles et effets de la crise.

Le territoire Monts et Barrages se distingue parmi les territoires ruraux néo-aquitains par l'ampleur de l'effondrement de sa sphère productive exportatrice et la stagnation de l'économie présente. Le tissu économique conserve cependant une orientation plutôt productive mais beaucoup moins affirmée que par le passé.

Le territoire reste spécialisé en agriculture-sylviculture (14% de l'emploi en 2013) et dans des secteurs industriels (cartonnerie, scierie, entreprises de porcelaine et de produits plastiques).

Le territoire présente également une spécialisation dans les activités présentes telles que l'hébergement médico-social et l'action sociale, l'administration publique (premiers secteurs employeurs du territoire) ou encore la santé.

Un modèle de développement en question

Les revenus résidentiels occupent une place croissante dans le processus de captation de revenus extérieurs.

Deux composantes des revenus résidentiels se sont développées :

- les revenus pendulaires essentiellement captés par les communes situées à l'ouest (avec 46 % de ses actifs travaillant en dehors de son territoire, le territoire Monts et Barrages enregistre un des ratios les plus élevés de la région).

- les revenus touristiques notamment dans la partie Est ; les revenus touristiques sont surreprésentés car le territoire dispose d'une densité de lits marchands et non marchands supérieure à celle des territoires de comparaison.

Le territoire compte également de nombreuses aménités permettant le développement des activités de pleine nature (lac de Vassivière, PNR de Millevaches, Mont Gargan- site naturel classé) et des activités culturelles et patrimoniales (label UNESCO pour la collégiale de St-Léonard-de-Noblat, label Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages, Espace Paul Rebeyrolle, Centre International d'art et du Paysage de Vassivière, Ecomusée du moulin du Got, Cité des Insectes...)

Pour autant, la densité d'emplois présents est faible. La proximité de Limoges si elle profite au territoire par la masse salariale substantielle qu'elle y redistribue, exerce aussi une attractivité commerciale indéniable qui limite la création d'emplois présents.

Un regain d'attractivité démographique à encourager et accompagner

Après des décennies de baisse du nombre d'habitants, la population semble se stabiliser. Le solde migratoire positif peine encore à compenser le solde naturel toujours déficitaire.

Le territoire est marqué par le vieillissement de sa population notamment à l'est.

Il est vital pour le territoire d'entretenir le regain d'attractivité en cours (accueil de population active en progression). Parmi les facteurs d'attractivité, le logement constitue un secteur qui reste à améliorer (taux de vacance élevé, parc de qualité déclinante).

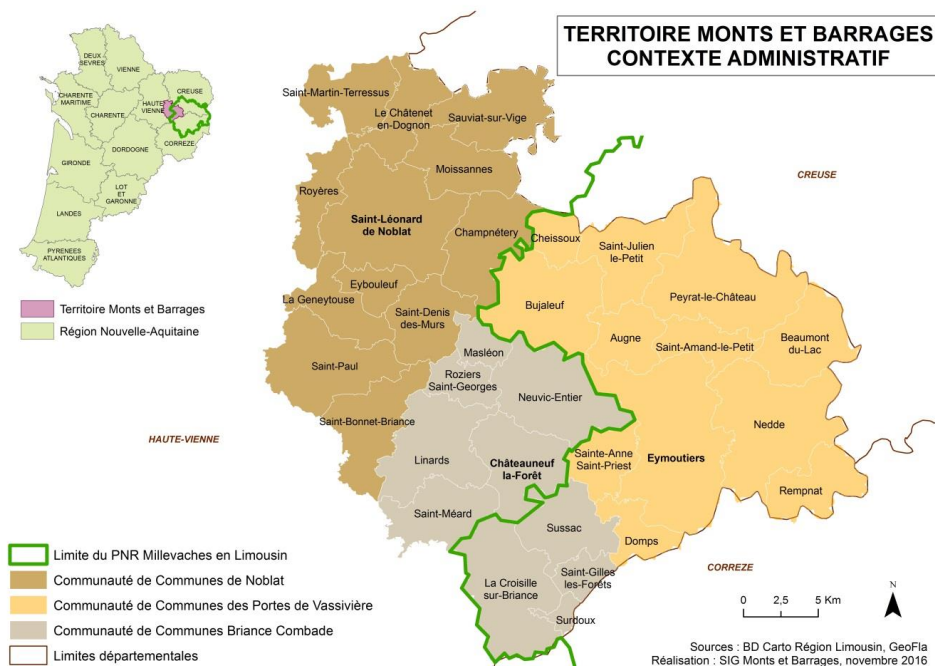
Une pauvreté à endiguer

L'ensemble des catégories sociales affichent des niveaux de revenus inférieurs aux moyennes de la région et de la province. Le niveau de pauvreté reste élevé (16% en 2013).

La faiblesse des revenus ajoutée à une forte évasion commerciale limitent la consommation sur le territoire et le développement de l'économie présente.

La synthèse du diagnostic du territoire et les principaux enjeux figurent en annexe 1.

Le territoire Monts et Barrages : 1 PETR, 3 EPCI, 34 communes Présentation du territoire de contractualisation



1. La situation de vulnérabilité du territoire Monts et Barrages

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Trois niveaux de vulnérabilité ont été retenus : moins vulnérable, intermédiaire, plus vulnérable. Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les communautés de communes du PETR du Pays Monts et Barrages de la façon suivante :

- **Communauté de communes Briançonnais : situation de forte vulnérabilité**
- **Communauté de communes de Noblat : situation moins vulnérable**
- **Communauté de communes des Portes de Vassivière : situation de vulnérabilité intermédiaire**

2. La stratégie de développement du territoire Monts et Barrages

A partir du diagnostic partagé et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de deux ateliers participatifs, trois enjeux majeurs se sont dégagés :

- **enjeu démographique et d'accueil de nouvelles populations**
- **enjeu de développement de l'économie présentielle et productive par la valorisation des ressources locales**
- **enjeu de gouvernance territoriale et de développement des partenariats internes et externes**

Les enjeux identifiés ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de deux axes structurants :

Axe 1 - Renforcer les facteurs d'attractivité et favoriser l'accueil de populations

1.1 Renforcer l'offre de services au public dans ses différentes composantes :

Il s'agit de maintenir et de qualifier le niveau de services à la population (services de santé, services publics, création d'offres innovantes de type tiers lieux...) de manière à rester attractif et de générer une offre innovante de services pour l'accueil de nouvelles populations.

1.2 Construire et accompagner le développement d'une offre culturelle :

Le territoire bénéficie de structures professionnelles de qualité qu'il convient de soutenir tout en développant des offres nouvelles bénéficiant à la fois à la population locale et aux publics touristiques.

1.3 Qualifier, créer et organiser l'offre de loisirs sportifs et de pleine nature :

Les qualités environnementale et paysagère du territoire sont des ressources à mieux valoriser auprès de multiples publics (scolaires, clubs, habitants, groupes, individuels, locaux, touristes). Pour autant la qualité des sites et la qualité de l'encadrement professionnel des activités sont des clés de conquête de nouveaux publics.

Projets clés : Création d'un tiers-lieu à Saint-Léonard de Noblat, maison de santé pluriprofessionnelle multisite, maisons des services au public, qualification d'espaces culturels, développement et organisation de l'offre d'activités sportives et de pleine nature, développement du tourisme pêche.

Axe 2 – Développer l'économie locale et valoriser les ressources patrimoniales

2.1 Construire une démarche globale de revitalisation des centres-bourgs pour une meilleur qualité de vie : commerces, services de proximité, habitat, espaces urbains :

Les trois centres-bourgs majeurs et les bourgs secondaires sont confrontés à des dégradations structurelles et à des problématiques d'habitat vacant. L'objectif est d'avoir une approche globale de la revitalisation de ces centres-bourgs en intégrant leurs différentes fonctions (services de proximité, habitat, espaces collectifs, mobilités, ...). Il convient d'accorder une attention particulière au maintien des commerces, la transmission-reprise des entreprises, de leur développement (en lien avec les problématiques de l'emploi) ou à des créations nouvelles.

2.2 Favoriser et accompagner le développement des circuits courts :

L'agriculture demeure très présente sur le territoire au travers de productions de qualité (viande bovine et ovine...). Diverses formes de circuits courts se sont développées qu'il convient de soutenir et d'encourager (restauration collective, nouvelles organisations...).

2.3 Favoriser l'émergence de filières économiques et de stratégies collectives de réseaux d'entreprises :

L'idée est de faciliter la structuration de filières comme dans le secteur du bois. Celles liées aux éco-matériaux (terre crue) en lien avec la rénovation du bâti restent à explorer.

2.4 Construire des offres de formation liées aux filières et aux activités :

De par sa petite taille et de sa proximité avec Limoges, le territoire ne dispose pas de formations professionnelles ni de formations post bac. L'objectif est de commencer à mieux appréhender les besoins en compétences des entreprises et de concevoir de nouveaux outils.

2.5 Qualifier, créer et structurer l'offre touristique :

Territoire touristique bénéficiant des flux Limoges-Vassivière, l'offre d'hébergement touristique souffre d'un manque de qualification et d'une absence d'organisation d'ensemble y compris avec les territoires limitrophes.

Projets clés : OPAH « Revitalisation Centre Bourg », éco quartiers, création de services de proximité en milieu rural, création de commerces de proximité et solidaires, actions de sensibilisation et de promotion des circuits courts et/ ou de proximité, développement d'un pôle bois, mise en place d'une ADECT, qualification d'hébergements touristiques, restauration des collégiales, accueil de l'activité ferroviaire liée au train à vapeur (projet structurant à étudier selon l'évolution de l'action), développement de parcours d'excursions sur le territoire Vassivière/ Monts et Barrages/ PNR Millevaches.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle**, sur le territoire de Monts et Barrages et qui ont un impact direct sur son développement.

Par ailleurs, parmi les projets présentés par le territoire dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation, des financements européens pourraient être mobilisés via les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). En effet, les deux fonds européens structurels et d'investissements (FESI), que sont les Fonds européens de développement régional (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 Limousin) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (Programme de Développement Rural du Limousin 2014-2020) pourraient intervenir sur des opérations répondant à la stratégie présentée ci-dessus.

Enfin, le PETR Monts et Barrages bénéficie du programme LEADER 2015-2020 dont l'enveloppe financière est de 1 836 331 €.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Monts et Barrages** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire Monts et Barrages feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées devront faire l'objet d'un début d'exécution, dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un(e) représentant(e) pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (fusion d'EPCI, ...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET Bilan définitif du contrat

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 5 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Le Président
du PETR Monts et Barrages

Alain ROUSSET

Sébastien MOREAU

Le Président
de la communauté de communes Briançonnais

Le Président
de la communauté de communes de Noblat

Yves LEGOUFFE

Alain DARBON

Le Président
de la communauté de communes des Portes de Vassivière

Jean-Pierre FAYE